

Allocution

Andrew J. Kriegler

Président et chef de la direction

Organisme canadien de réglementation
du commerce des valeurs mobilières

**Réception de 2017 à l'intention
des partenaires du Québec**

Club Saint-James

Le 28 novembre 2017

Le discours prononcé fait foi.

Mot de bienvenue

Merci, Marianne.

Bonsoir et bienvenue à tous. Nous avons de nombreux invités de marque ce soir, et je suis heureux que vous ayez pris le temps de vous joindre à nous.

Parmi vous se trouvent plusieurs de nos collègues de l’Autorité des marchés financiers, dont le président-directeur général, Louis Morisset, qui nous fera part de ses perspectives dans quelques instants.

Je suis ravi d’être à Montréal avec un si grand nombre de gens et de partenaires avec qui nous collaborons étroitement pour protéger les investisseurs et favoriser des marchés financiers sains.

J’aimerais remercier nos collègues du gouvernement du Québec, les autres partenaires en réglementation du Québec et du Canada, les organismes de défense des investisseurs et, bien sûr, les représentants de nos sociétés membres du Québec.

L’efficacité et l’efficience d’un organisme d’autoréglementation comme l’OCRCVM reposent grandement sur l’engagement du secteur. Je veux donc profiter de l’occasion pour souligner que le conseil de section du Québec de l’OCRCVM vient tout juste de tenir sa 100^e réunion – une

étape clé qui témoigne de l'engagement de nos courtiers membres à protéger l'intérêt public à l'aide d'un processus de réglementation et d'élaboration de politiques.

Ce soir, je ne ferai pas le résumé habituel de ce que nous avons accompli au cours de la dernière année – même si nous avons connu une année exceptionnelle. Vous savez tous ce que nous avons réalisé et réalisé ensemble.

J'aimerais cependant souligner un point avant de céder la parole à notre invité d'honneur, Louis Morisset. Ce point est lié, dans une certaine mesure, à l'anniversaire du conseil de section du Québec que je viens de mentionner ainsi qu'à notre objectif commun de collaborer ensemble dans l'intérêt public.

Je dis souvent que nous subissons encore les répercussions de la crise financière mondiale – une crise qui a débuté, croyez-le ou non, il y a plus d'une décennie.

Et même si on a beaucoup parlé de la destruction du patrimoine et de l'écroulement des marchés et des institutions financières partout dans le monde, à mon avis, les véritables dommages ne se mesurent pas seulement en dollars.

Notre confiance, aussi, a été ébranlée. La crise a miné la confiance que nous avons dans nos systèmes économiques et politiques et érodé celle que nous avons envers les gens qui les dirigent.

Parce que les institutions financières du Canada sont sorties de cette crise relativement indemnes, il serait facile d'affirmer que la confiance des Canadiens n'a pas été ébranlée. Je crois toutefois que cela n'est pas aussi vrai que nous voudrions le croire.

Pour cette raison, entre autres, tous les gens ici dans la salle et nos homologues de partout au pays exercent leurs activités dans un contexte social, politique et réglementaire qui continue d'exiger des changements de la part du secteur des services financiers, c'est-à-dire une amélioration du service, de la transparence et de la reddition de comptes.

Même si le secteur a fait l'objet d'une réforme substantielle au cours des dix dernières années, et que l'on constate une certaine lassitude réglementaire bien compréhensible, je ne crois pas que nous pouvons affirmer haut et fort que les Canadiens sont satisfaits. Et comme nous travaillons tous pour les Canadiens, s'ils ne sont pas satisfaits, il faut en faire davantage.

Pourquoi suis-je convaincu de cela?

Tout d’abord, nous avons assisté ces dernières années à l’émergence d’un mouvement beaucoup mieux structuré de défense des investisseurs – un mouvement qui présente de façon plus active la « voix » du consommateur aux responsables de l’élaboration des politiques.

Il est difficile de déterminer si c’est l’essor de ce mouvement qui a attiré l’attention des médias ou si ce sont les médias qui ont nourri l’activisme des investisseurs.

Crise de 2008 ou non, une population vieillissante et un nombre croissant d’affaires embarrassantes concernant des investisseurs, surtout des aînés, qui ont subi d’importantes pertes financières, ont contribué à attirer l’attention des médias et à mettre en lumière la nécessité d’une intervention des gouvernements et des organismes de réglementation au nom des citoyens.

On n’a qu’à citer en exemple l’incroyable couverture médiatique dont ont fait l’objet les pratiques de vente dans les succursales bancaires de détail plus tôt cette année – et l’examen continu effectué en conséquence par l’Agence de la consommation en matière financière du Canada –, examen qui pourrait, je le soupçonne, se traduire par la recommandation d’une réforme réglementaire ou législative, d’autant

plus que le gouvernement fédéral a tenté d'effectuer certains changements l'année dernière.

Les gouvernements – et leurs organismes de réglementation – ont entendu ces voix et, comme ils le font souvent lorsqu'ils entendent la voix de leurs électeurs, ont réagi, notamment en intégrant officiellement les points de vue des consommateurs à leur processus d'élaboration de politiques.

Par exemple, ici au Québec, le projet de loi 141 propose d'établir un comité des consommateurs qui présenterait à l'AMF les points de vue des consommateurs de produits financiers et des utilisateurs de services financiers.

De même, la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario a déjà établi son propre Groupe consultatif des investisseurs, qui sollicite et représente les points de vue des investisseurs à propos de ses projets de politique et de règle. Et les États-Unis ont établi, en vertu de la Dodd-Frank Act, un comité consultatif des investisseurs chargé de conseiller la Securities and Exchange Commission au sujet des priorités en matière de réglementation.

De notre côté, afin d'avoir le son de cloche des investisseurs, nous avons formé un groupe en ligne de 10 000 Canadiens provenant de

partout au pays afin qu'ils puissent formuler leurs points de vue à mesure que nous examinons des initiatives visant à mieux protéger les investisseurs.

Nous avons aussi renforcé nos relations avec des organismes comme CARP, Prospérité Canada et FAIR afin d'avoir une compréhension commune des points de vue des Canadiens et des organisations dévouées qui défendent leurs droits.

Et plus la voix de ces groupes et des gens qu'ils représentent se fait entendre, plus elle influe sur la formation des politiques, des lois et des règlements.

Plus généralement, tout le monde semble d'accord pour dire que la réglementation doit évoluer au même rythme que le monde dans lequel nous vivons aujourd'hui.

Les marchés des titres de créance, qui jouent un rôle important dans la stabilité économique et financière du Canada et du Québec et qui étaient auparavant en grande partie hermétiques pour les organismes de réglementation et les investisseurs, illustrent parfaitement cette nécessité.

Je suis heureux d'avoir pu collaborer avec les Autorités canadiennes en valeurs mobilières pour améliorer la pertinence, l'exhaustivité et la

transparence des données sur les activités qui ont lieu sur ces marchés. En tant qu'agence nommée par les ACVM pour traiter l'information sur les titres de créance privés, nous assurons la transparence qui est nécessaire sur ces marchés au nom de tous nos partenaires des ACVM, en tirant parti de l'information que nous recueillons déjà à des fins réglementaires et ce, sans multiplication des coûts et des efforts.

Ainsi, tous les participants du marché peuvent maintenant suivre les activités qui se déroulent sur les marchés des titres de créance canadiens en consultant le site Internet d'information sur les obligations de sociétés de l'OCRCVM.

Cette évolution est à plus forte raison nécessaire dans un monde créé par des entreprises de services financiers qui doivent respecter les exigences de leurs clients. Un monde où les anciennes distinctions entre les produits offerts sur diverses plateformes cloisonnées – et entre les plateformes elles-mêmes – ne paraissent plus aussi sensées qu'auparavant.

Le système doit donc s'adapter afin de combler les besoins toujours en évolution des Canadiens.

Le projet de loi 141, que j'ai mentionné plus tôt, propose un remaniement considérable du secteur financier québécois, qui

permettrait d'apporter d'importantes modifications à 14 lois différentes.

Comme vous connaissez tous beaucoup mieux que moi les détails de ce projet de loi, je ne m'étendrai pas sur le sujet, sauf pour dire qu'il est clair que son objectif est de simplifier et de moderniser la façon dont la réglementation est appliquée au Québec et que son but final est d'améliorer les résultats.

Cette approche plus exhaustive du Québec à l'égard de la réglementation des services financiers a fait des petits en Ontario. En effet, le gouvernement ontarien propose de réglementer les activités de planification financière – activités qui sont actuellement assujetties à de multiples plateformes de réglementation.

Cette proposition permettrait de combler les lacunes de la réglementation en ce qui concerne les gens qui fournissent uniquement des services de planification financière. Mais également, elle contribuerait à améliorer l'uniformité des cadres réglementaires et ferait en sorte que les règles du jeu soient équitables pour tous, un principe cher à bien des gens dans cette salle.

Je fonde aussi de grands espoirs sur l'Office ontarien de réglementation des services financiers que l'Ontario est en train de créer, puisque,

à mon avis, il permettra de réduire la fragmentation réglementaire, d'améliorer la coordination et l'harmonisation de la réglementation et de mieux protéger les consommateurs – tout en favorisant la solidité, le dynamisme et la compétitivité du secteur des services financiers.

Il y a donc des changements importants qui surviennent au Québec et en Ontario, et d'autres seront probablement effectués au fédéral et dans plusieurs autres provinces au cours de la prochaine année.

C'est pourquoi j'ai commencé mon allocution en soulignant la 100^e réunion du conseil de section du Québec. À titre d'organisme d'autoréglementation qui mène ses activités partout au pays, l'OCRCVM se trouve dans une position unique.

Nous pouvons et devons collaborer efficacement avec les gouvernements, les commissions des valeurs mobilières, les investisseurs et d'autres parties intéressées d'un océan à l'autre, afin d'améliorer l'uniformité et l'efficacité de la réglementation. Ce faisant, nous protégeons les investisseurs et favorisons des marchés financiers sains.

Que vous soyez membres du conseil d'administration ou d'un conseil de section de l'OCRCVM, ou que vous fassiez partie de l'un de nos

comités sur les politiques, VOUS faites partie intégrante de notre processus d'élaboration des politiques.

Vous devez jouer un rôle actif parce que vous êtes un élément important du système économique. Vous travaillez étroitement avec les investisseurs, les aidant à atteindre leurs objectifs financiers, et vous vous attendez à ce que l'OCRCVM, ses partenaires gouvernementaux et ses partenaires en réglementation s'assurent que les règles du jeu sont équitables afin que tous les participants du marché puissent contribuer efficacement à la santé de notre économie – ici au Québec et dans le reste du pays.

Conclusion

Avant de conclure, je m'en voudrais de ne pas remercier le gouvernement du Québec et l'AMF pour le leadership dont ils ont fait preuve au fil des ans en soutenant les efforts que nous déployons pour obliger les contrevenants à assumer les conséquences de leurs actes – efforts qui visent également à regagner la confiance des investisseurs.

Au Québec, nous avons la chance de disposer d'importants outils qui nous permettent d'exercer avec plus d'efficacité nos activités de mise en application. Le Québec a joué un rôle de précurseur en nous

accordant en 2013 le pouvoir de recourir aux tribunaux pour percevoir nos amendes.

Nous continuons de collaborer avec l'AMF, le gouvernement du Québec et leurs homologues partout au Canada afin d'obtenir tous les pouvoirs de mise en application dont nous avons besoin pour bien exécuter le travail qu'on nous demande d'accomplir.

Je ne voudrais surtout pas passer sous silence le soutien que nous accorde le secteur à cet égard. Nous voulons tous que ceux qui font du tort aux investisseurs et ternissent la réputation du secteur soient mis hors d'état de nuire. Après tout, nous sommes des professionnels qui avons à cœur les intérêts de nos clients et de ceux que nous protégeons.

Je vous remercie tous pour votre soutien, votre participation et votre collaboration continus.

J'aimerais maintenant céder la parole à Louis...

-30-